Bilan **Social 2009**

PORTS de PARIS
L'AUTRE VOIE EN ILE-DE-FRANCE

2, quai de Grenelle
75732 Paris cedex 15
Tél. : 01 40 58 29 99
Fax : 01 45 78 08 57

www.paris-ports.fr

Rapport complet sur :
www.paris-ports.fr/activites2009

Bilan
Social 2009

L'année 2009 a été marquée par la signature de deux accords : l'un sur l'emploi des salariés handicapés afin de démontrer la volonté d'implication active à la thématique de l'emploi des salariés handicapés, l'autre sur l'emploi des salariés âgés pour favoriser une gestion actives des âges au sein du Port.

Effectifs

L'effectif total au 31/12 est stable en 2009 par rapport à 2008.
Au 31 décembre 2009, 200 personnes correspondant à 196.88 équivalent temps plein, dont 2 CDD dans le cadre d'une convention CIFRE et d'un contrat deprofessionnalisation

L'effectif moyen mensuel ETP (hors CDD) qui est une donnée plus représentative du niveau des effectifs tout au long de l'année permet de constater une progression entre 2008 et 2009, expliqué notamment par les recrutements significatifs de début d'année. Le nombre de salarié handicapés décroît légèrement (moins 1 salarié) mais reste à un niveau important confirmant la politique de l'établissement dans ce domaine.
En effet, le Port emploie 7 salariés handicapés au 31/12, et fait également appel aux travaux réalisés en ateliers protégés.

Mesures d'avancement et de promotion

Le nombre total des avancements et promotions pour 2009 s'établit à 43 mesures, ce qui représente plus d'un salarié sur cinq. En 2009, les mesures d'avancement ont été équilibrées entre les hommes et les femmes, de même que les promotions.

Rémunération

La RMPP (rémunération moyenne du personnel en place, c'est-à-dire des salariés présents toute l'année 2009) a progressé de 3,48 %.

Formation Professionnelle

Le budget global consacré à la formation professionnelle en 2009 est en hausse de 2,7 % par rapport à l'année 2008 et représente 3,47 % de la masse salariale (contre 3.55 % en 2008 mais à rapprocher des 1,6 % de l'obligation légale). Le nombre d'heures de formation croît légèrement de 1 %.

Depuis janvier 2007, et suite à la signature d'un accord d'entreprise, les salariés peuvent suivre certaines actions de formations dans le cadre du Droit individuel à la formation (DIF) pendant le temps de travail. Cette mesure doit permettre à moyen terme une utilisation accrue des droits à DIF de chacun. Le plan de formation réalisé par l'établissement est désormais orienté sur des formations collectives et portant sur des thématiques en lien très étroit avec l'activité ou l'environnement professionnel du port et des salariés.

LA RMPP A PROGRESSÉ DE
3,48 %
EN 2009